

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Etaient présents :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, VAGNON Alexandre, CAREIL Étienne, THIOILLIERE Paul, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.
Nadège RIVOIRE donne procuration à Céline ELIE

Patricia Dumas est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – Comptes de gestion 2020

Les comptes administratifs présentés par Madame la Maire sont approuvés à l'unanimité et s'établissent comme suit :

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses 2020 s'élèvent à 756 952,80 € et les recettes à 871 120,25 € ce qui permet de dégager un excédent de **114 167,45 €**.

L'excédent de fonctionnement cumulé est ramené à 342 157,57 € et sera reporté en recettes de fonctionnement pour un montant de 144 085,53 € et affecté en investissement pour un montant de 198 072,04 €

En investissement les dépenses 2020 s'élèvent à 201 371,41 € et les recettes s'élèvent à 346 167,73 €. L'excédent d'investissement de 2020 est de **144 796,32 €**.

Les investissements prévus en 2020 restant à réaliser s'élèvent à 138 350,00 € en dépenses.

Le déficit d'investissement cumulé est ramené à 59 722,04 € et sera reporté en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 26 166,37 € et les recettes à 18 851,47 € soit un déficit de **7 314,90 €**, le résultat cumulé est de 12 754,56 €, cet excédent sera reporté en fonctionnement sur le budget 2021.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 212 512,62 € et les recettes à 218 194,65 € soit un excédent de **5 682,03 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 33 061,40 € et les recettes de 133 603,26 € ce qui permet de dégager un excédent de **100 541,86 €** soit un excédent cumulé de **278 212,49 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 et décide de reporter l'excédent cumulé de 50 180,27 € en recettes d'exploitation au Budget primitif 2021.

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

En 2020, il n'y a eu ni dépenses ni recettes, le déficit cumulé en investissement est de 241 252,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2020.

II – BUDGETS PRIMITIFS 2021.

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2021 s'établissent comme suit :

A) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 34 235,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 18 000,00 € en dépenses et 15 800,00 € en recettes. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions du cimetière auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2020 soit 12 754,56€.

Le Conseil d'Administration, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

B) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2021 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 151 340,00 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 241 252,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir ».

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	13 583,00 €	Vente de terrains aménagés	151 340,00 €
Virement section investissement	137 757,00 €	Variation de l'encours	0 €
Déficit reporté	0 €	Résultat reporté	0 €
TOTAL	151 340,00 €		151 340,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
		Virement du fonctionnement	137 757,00 €
Déficit reporté	241 252,00 €	Part commune	103 495,00 €
TOTAL	241 252,00 €		241 252,00 €

C) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 986 885,00 € en fonctionnement et 872 969,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	294 200,00 €	Produits des services	38 000,00 €
Charges de personnel	382 800,00 €	Impôts et taxes	459 900,00 €
Charges de gestion courante	129 440,00 €	Dotations	334 400,00 €
Charges financières	10 700,00 €	Autres produits	10 500,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
<i>Virement section investissement</i>	<i>153 893,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>14 852,00 €</i>	Résultat reporté	144 085,00 €
TOTAL	986 885,00 €		986 885,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	40 757,00 €	Emprunts	189 385,00 €
TRAVAUX			
Chemin piéton (rue du Moulin)	220 000,00 €	<i>Subvention</i>	120 000,00 €
Voirie 2021	90 000,00 €	<i>Subvention département</i>	24 000,00 €
Réfection mur	10 000,00 €		
Eglise	160 000,00 €	<i>Subvention</i>	65 000,00 €
Travaux SIEL + THD42	12 830,00 €		
Chaudières SDF	90 000,00 €	Subvention	52 500,00 €
Maison « bleue » +cour	105 000,00 €		
Achat tracteur+lame	48 000,00 €		
Autres (<i>aménagement, matériels, mobiliers</i>)	36 000,00 €		12 000,00 €
		Affectation du résultat	198 073,00 €
		FC tva	39 160,00 €
<i>Deficit reporté</i>	<i>59 922,00 €</i>	Amortis. Fds de concours	14 852,00 €
		Caution	1 000,00 €
		Vente	8 106,00 €
		Virement sect. fonction	153 893,00 €
TOTAL	872 969,00 €		872 969,00 €

D) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 259 657,00 € en exploitation et 310 177,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	130 000,00 €	Produits de gestion	179 000,00 €
Impôts et taxes	38 000,00 €		
Amortissements	80 011,00 €	Amortissement subvention	29 759,00 €
Virement sect. d'Invest.	10 928,00 €	Résultat reporté	50 180,00 €
TOTAL	258 939 €		258 939,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	305 542 €	Subvention	76 000,00 €
Etudes	110 000,00	FCTVA	150,00 €
Amortissement subvention	29 759,00 €	Amortissements	80 011,00 €
		Virement fonction.	10 928,00 €
Deficit reporté		Résultat reporté	278 212,00 €
TOTAL	445 301,00 €		445 301,00 €

III- Taux des 2 taxes

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

Sur la base des taux de 2020

- TFB communale : 19.09 % + TFB départementale 15,30 % soit 34,39 %
- Taxe foncière non bâti : 39.60 %

Lors de la présentation, M. Perrin vice-président de la commission finances, a expliqué au préalable, que la capacité d'autofinancement de la commune, comme la capacité d'emprunt, diminue depuis au moins 5 années.

C'est pourquoi, la commission des finances propose d'augmenter la taxe foncière bâtie communale de 0,61 point.

M. Perrin explique que l'impact pour les citoyens sera très faible (exemple : pour une taxe foncière de 1000 €, l'augmentation est de 11 €)

M. Thiollière, dit qu'au vu de la présentation des budgets, il n'y a pas d'intérêt à augmenter la taxe foncière.

M. Perrin demande à M. Thiollière pourquoi, il a changé d'avis par rapport à sa position lors de la dernière commission finances, où il avait approuvé cette proposition d'augmentation.

M. Thiollière, répond qu'il lui a fallu un peu de temps pour assimiler les données et qu'il a changé d'avis.

Mme Rivoire (présente par visio) dit qu'en commission des finances l'ensemble des membres était d'accord avec cette augmentation et s'étonne de ce changement de cap d'autant plus que la commission avait proposé à M. Thiollière d'en parler avec ses deux colistiers. Pourtant aucun retour n'a été fait.

M. Thiollière et M. Martin Yvan trouvent que cette augmentation n'est pas nécessaire et que les habitants seront déçus voir en colère même si l'augmentation est symbolique. M. Martin précise que « c'est du pain bénit pour eux : l'opposition ».

Le conseil municipal par 3 voix contre et 12 pour approuve l'augmentation de la taxe foncière bâti (TFB)

Les taux 2021 sont donc :

- TFB communale : 35 %
- TFNB communale : 39,60 %

IV – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 143, 13 rue neuve, appartenant à Consorts François

V – DIVERS

Commission aménager-embellir

- Chemin piétonnier : les demandes de devis se poursuivent
- Les appuis vélos sont posés
- Place du 19 mars 1962 : une étude est en cours pour végétaliser cette place, les propositions seront discutées avec les riverains et/ou le comité participatif « aménagement du centre bourg »
- SICTOM : Changement des colonnes de tri place Louis Bancel mercredi 31 mars, les services techniques réaménageront cet espace.
- Le garage de la maison « bleue » ne sera pas en location

Commission Vie associative, culturel et sportive

- Commémoration du 19 mars 1962 avec les Anciens d'Algérie, dépôt d'une gerbe et discours en présence de 6 personnes.
- Préparation de la réunion avec le sporting club pirailon sur la gestion du terrain de foot (arrosage, vestiaire ...)
- Préparation des nouveaux critères pour les demandes de subvention de la part des associations communales
- 14 juillet 2021 : demande de devis pour le feu d'artifice, organisation par rapport à la pandémie

Commission Enfance, jeunesse et solidarité

- Vaccination : 48 pirailon·ne·s agé·e·s de plus de 75 ans ont bénéficié·e·s de la première dose, les prochaines injections ont lieu le 6 avril et le 20 avril.
- Une réflexion est en cours sur le mode d'accueil des jeunes enfants car plusieurs assistantes maternelles cessent leur activité
- Le logiciel Connecthys d'inscription en ligne pour les services cantine et périscolaire, est en test jusqu'à la rentrée.

Commission économique

- Le cycle des rencontres se poursuit

Commission vie démocratique et communication

- Les vidéos de présentation des commissions participatives seront mises en ligne sur le site
- Permanence sur le marché les mardi 20 avril et 04 mai

Commission gestion du personnel

- Rencontre avec les services techniques pour un bilan annuel :
 - Mise en place d'un suivi des dépenses
 - Recrutement (pas de décision prise à ce jour)

Pôle ressources transition écologique

- Eclairage public :
Réflexion sur la pollution lumineuse en partenariat avec le SIEL et le Parc du Pilat :
3 rencontres avec les élu·e·s sont organisées :
 - une présentation du projet en mai,
 - une balade nocturne dans le village
 - un bilan

Pôle ressources numériques

- Installation d'une prise fibre au cinéma et une autre dans la salle du bar de la salle des fêtes, le cinéma le Foyer prendra en charge l'abonnement internet avec une possible aide de la commune
- La convention fibre avec le HLM le Faubourg est en cours de traitement.

Intervention de M. Thiollière,

- SICTOM (Délégué SICTOM) :
 - La taxe sur les ordures ménagères n'augmente pas
 - Une notice concernant les dépôts autorisés par les collectivités leur a été transmise
 - Etude en cours pour la mise en conformité des alvéoles de stockage
 - Optimisation de la gestion des déchets par rapport à la législation
- Chemin d'Ecuville : le mur de soutènement s'écroule par endroit, c'est à surveiller
- M. Thiollière et M. Careil ont participés à la réunion de sensibilisation à la transmission des exploitations agricoles organisée par la CCMP. L'objectif principal est de permettre l'orientation et l'accueil des nouveaux exploitants.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H 35

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le vendredi 2 avril 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire,
Céline ELIE

